

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 Septembre 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-05-33 – URBANISME (2.1) - COMMUNE DE BICQUELEY : APPROBATION DU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

DATE DE CONVOCATION : 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 04 OCTOBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérard LIOUVILLE ayant la procuration de C. VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Serge ZUFFELLATO ayant la suppléance de J-F. SEGALT, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de JR. GORCE, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de C. MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Serge GREGOIRE ayant la suppléance de T. MIGOT, Corinne LALANCE ayant la procuration de C. THERMINOT, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY ayant la procuration de F. MANSION, Philippe HENNEBERT, Jean-François MATTE, Elisabeth GILLET ayant la suppléance de K. JUVEN, Patrick FLABAT ayant la procuration de B. DEPAILLAT, Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF ayant la procuration de L. LALEVEE, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB ayant la procuration de G. HOWALD à compter de la 2018.05.31, Catherine BRETENOUX, Gérard HOWALD (départ à la 2018.05.31), Marie VIOT ayant la procuration de A. BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (départ à la 2018.05.31), Mustapha ADRAYNI ayant la procuration de F. DE SANTIS, Claudine CAMUS ayant la procuration de M. GHAZZALE à compter de la 2018.05.31, Guy SCHILLING ayant la procuration de C. GAY, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER ayant la procuration de E. MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE ayant la procuration de B. FABING, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN (départ à la 2018.05.15), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Bernard FABING, Jean-François SEGALT, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Christine THERMINOT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Fabrice DE SANTIS, Lucette LALEVEE, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Etienne MANGEOT.
<u>Avis de procuration :</u>	12 procurations : du début à la 2018.05.30 ; 14 procurations : de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 suppléances : du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	54 présents du début à la 2018.05.14 ; 53 présents de la 2018.05.15 à la 2018.05.30 ; 51 présents de la 2018.05.31 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants du début à la 2018.05.14 ; 65 votants de la 2018.05.15 à la fin.

Par délibération municipale en date du 18 février 2011, la commune de Bicqueley a souhaité la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme afin de définir un projet urbain en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement.

Pour rappel, **les grands objectifs de révision du POS en PLU** définis dans la délibération de prescription étaient les suivants :

- De permettre l'accueil de nouveaux habitants,
- De favoriser la diversité des types d'habitats,
- D'adapter le document d'urbanisme aux évolutions législatives, réglementaires et au contexte local,
- De protéger les éléments du patrimoine,
- De valoriser les entrées de village,
- De préserver l'activité économique,
- D'améliorer le cadre de vie,
- De sauvegarder le service public.

Les principales orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définies dans le PLU et validées lors d'un débat en conseil municipal sont les suivantes :

1. Développement économique :
 - Prise en compte de la forte activité agricole avec un zonage et un règlement adapté
 - Prise en compte des zones d'activités existantes (CC2T) et leurs projets de développement.
 - Maintien des commerces de proximité et activités non nuisantes au sein du village.
2. Aménagement de l'espace :
 - La commune dispose de terrains nus pourtant classés en terrain à bâtir et souhaite que ces espaces soient construits afin de répondre à une demande de la population. Elle souhaite accueillir des logements en nombre compatible avec le PLH.
3. Environnement, protection des milieux naturels et des paysages :
 - Préservation des espaces protégés (ZNIEFF, Zone Natura 2000, ENS...)
 - Protection de certains boisements, haies, végétations de bord d'eau ou bosquets
 - Protection des vergers et jardins à l'arrière des habitations qui sont une des caractéristiques principales de la structure traditionnelle du village lorrain.
 - Préservation de la ceinture végétale autour du village.
 - Préservation de la trame verte et bleue
4. Préservation des caractéristiques architecturales et urbaines du village :
 - Maintien des caractéristiques architecturales du bâti lorrain
 - Protection des façades remarquables
 - Protection des éléments paysagers remarquables du patrimoine de Bicqueley
 - Harmonisation des caractéristiques traditionnelles du centre
5. Démographie, Equilibre social de l'habitat :
 - Pérennisation du nombre d'enfants scolarisés (maternelle + primaire)

Transmission du dossier de PLU arrêté aux Personnes Publiques Associées et enquête publique

Le projet de PLU arrêté a été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées et EPCI limitrophes. Il a également fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers.

Les retours d'avis sont favorables à ce projet, assortis pour certains de réserves et/ou d'observations qui ont fait l'objet d'une réponse disponible dans le rapport du commissaire enquêteur et en annexe du PLU.

Par décision en date du 24 avril 2018, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy a désigné Mme Michèle HEITZ en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est tenue du 05 juin au 06 juillet 2018 inclus.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au PLU, sans réserve ni recommandation. Les pièces du PLU sont complétées et rectifiées en conséquence.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la commune de Bicqueley en date du 18 février 2011 prescrivant la révision de son POS en PLU ;

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 30 janvier 2013 ;

Vu la délibération de la commune de Bicqueley en date du 23 novembre 2016 arrêtant le projet de révision de son POS en PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 validant le transfert de compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

Vu la délibération de la commune de Bicqueley en date du 15 mars 2017 autorisant la CC2T à poursuivre cette procédure de révision de POS en PLU ;

Vu les avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale et de la CDPENAF sur le projet de PLU arrêté ;

Vu l'arrêté n°Urb-09-18 en date du 14 mai 2018 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu la Commission Habitat et Urbanisme du 05 septembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le projet de révision du POS en PLU de la commune de Bicqueley ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX